

la masse des dépositions se dégagait nettement qu'un groupe réclamait l'occasion de démontrer l'utilité de son outillage; de mettre encore une fois à l'essai ses méthodes, son programme, libre de toute entrave de la part de la *Producers Limited*. Le bill accorde à ces gens ce qu'ils demandaient. Mais ils restent sous le coup de cette menace que, ne leur ayant pas emprunté les dispositions primitives du bill, nous pouvons toujours revenir à cette version originale si l'intérêt bien compris des producteurs et de la nation en général l'exige. Voilà un aspect de la question. Il y a cet autre aspect que les délégués des syndicats de vente et des vendeurs individuels exprimaient l'avis qu'il est essentiel de fixer un prix. Certains demandaient d'indiquer dans le projet de loi les éléments dont on tiendrait compte dans cette taxation. Je m'y suis opposé aussi énergiquement que ce soir, pour des raisons que je n'exposerai pas maintenant.

La commission parlementaire s'est fixé deux buts dans la préparation du bill à l'étude: l'écoulement des excédents accumulés en un temps où les besoins des pays importateurs ont considérablement diminué, sans que la production baisse en conséquence; ensuite, la vente de la prochaine moisson, par les méthodes que j'ai mentionnées: taxation des prix, partage des bénéfices éventuels et achat direct par l'office chez les producteurs. Inutile de rappeler qu'on a agi ainsi par le passé, sauf que M. McFarland ne fera plus de contrepartie. Il achètera le blé même des producteurs, selon les besoins, c'est-à-dire dans la mesure où les acheteurs ordinaires ne le prendront pas.

J'éprouve un certain regret au sujet des rapports entièrement faux qui ont paru dans les journaux à propos de ce projet de loi. Un article d'un correspondant, bien connu par son inexactitude, d'un journal canadien porte en grosses lettres, les titres et sous-titres suivants:

Le Canada va offrir son excédent de blé sur le marché mondial.

Les idées de McFarland et la coopérative sont répudiées par la loi projetée.

Les prix seront fixés.

Qu'en résulte-t-il? La nouvelle a été transmise à tous les marchés du monde au cours des quelques derniers jours, en fait au cours des quelques dernières heures, et le prix du blé a baissé de 4c. sur le marché de Liverpool aujourd'hui. La nouvelle que le blé qui avait été accumulé dans les conditions que j'ai décrites devait être offert sur le marché mondial a sans doute donné lieu de grandes réjouissances. Eh bien, rien n'est plus éloigné de la pensée du Gouvernement. Il se peut que d'autres vues triomphent, mais elles triompheront aux dépens du pays. Qui-

[Le très hon. M. Bennett.]

conque connaît la valeur intrinsèque d'un boisseau de blé canadien telle que le démontre l'analyse de sa teneur en protéine et en d'autres éléments, en comparaison avec le blé d'autres pays, comprendra pourquoi le prix auquel il a été vendu est très bas en comparaison des cours pratiqués dans le monde au cours des cinq cents dernières années ou davantage. Il est vrai qu'il y a eu des objections, mais non pas à acheter d'une seule personne: il n'y a pas d'objection à cela. D'aucuns croient que les importateurs s'opposent à l'achat à une seule source. Ce mode d'achat simplifie leur tâche. Je n'ai pas été témoin, mais j'ai procédé à une enquête personnelle d'où il ressort que l'objection, ainsi que j'ai essayé de l'expliquer au comité, portait sur la tentative de vendre le blé en dehors des vieilles agences établies. Quiconque connaît la puissance des intérêts acquis des importantes maisons qui pratiquent sur une grande échelle la vente du thé, du sucre, du blé ou d'autres céréales sur les marchés de la Grande-Bretagne, où le profit unitaire est fort minime, comprendra la conséquence d'une tentative d'établir une nouvelle agence de vente destinée à leur faire concurrence. Si je prends la parole ce soir, c'est surtout pour que le journaliste inexact dont j'ai parlé—j'espère que pour une fois il dira la vérité—fasse savoir qu'aussi longtemps que le Gouvernement actuel existera le Canada n'offrira pas son excédent de blé à vil prix, ni ne le déversera sur les marchés du monde. Je dois au comité de dire qu'il a adopté à l'unanimité cette mesure, qui n'est nullement fondée sur une pareille idée. Les vues que j'exprime sont donc les vues unanimes du comité. En toute justice pour ceux que l'on a critiqués, je dirai que le langage employé est celui-là même que j'ai employé à propos de l'alinéa (c) de l'article 8 en ce qui concerne la vente des stocks accumulés par la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited au cours des quelques dernières années. Je regrette les conséquences des inexactitudes publiées à propos des principes qui régiront les opérations futures de la commission. Mais par-dessus tout s'élève le fait que, quoi que l'on puisse dire, la commission sera assujettie aux directives des arrêtés ministériels et à la direction et au contrôle du Gouvernement du jour.

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que—je l'ai répété à maintes reprises—le comité, en arrivant à ses conclusions, a cru, sur la foi des témoignages qu'il a recueillis, que la mesure actuelle reflète les diverses idées entretenues sur la question et fournit l'occasion d'éprouver par l'expérience la valeur des prétentions de chacune d'elles, en même temps qu'elle sauvegarde les intérêts des pro-